

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU RHÔNE  
Communauté de communes de la vallée du Garon



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N° 2024-33**

---

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars, à 20h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le dix-neuf mars 2024, s'est réuni en session ordinaire, à Montagny, sous la présidence de Madame Françoise GAUQUELIN, Présidente.

Le secrétaire de séance désigné est : Laurence BEUGRAS

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 30

Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 5

Nombre de conseillers communautaires absents : 2

### PRESENTS :

Mme Monia BEN SLAMA, MM. Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Lionel BRUNEL, Mme Josiane CHAPUS, MM. Damien COMBET, Thierry DILLESEGER, Mmes Marie DECHESNE, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mme Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Martine MORELLON, MM. Grégory NOWAK, Mmes Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Catherine STARON, M. Roland WILPUTTE.

### ABSENTS REPRESENTES :

Mme Agnès BERAL donne pouvoir à M. Pierre FRESSYNET

M. Dominique CHARVOLIN donne pouvoir à Patricia GRANGE

M. Jérôme CROZET donne pouvoir à M. Grégory NOWAK

M. Jean-François PERRAUD donne pouvoir à M. Damien COMBET

Mme Anne-Claire ROUANET donne pouvoir à Mme Valérie GRILLON

### ABSENTS :

M. Jean-Luc BERARD

Mme Christiane CONSTANT

*Publiée le 28 mars 2024*

**Objet : Subvention partenariale sur l'année 2024 – Association La Boîte à indés**

---

Vu le rapport par lequel M. Serge Bérard expose ce qui suit :

Considérant les commissions économiques et vie des entreprises en date du 5 mars 2024 avec la présentation de l'ensemble des actions menées par les partenaires en 2023 suite aux bilans présentés par les partenaires courant décembre 2023 et janvier-février 2024 pour valider les bilans et les objectifs, et l'avis favorable de cette

dernière pour reconduire le programme d'actions menées par la CCVG en lien avec ses partenaires pour 2024.

Le budget primitif 2024 (ch. 65) prévoit le versement de plusieurs subventions aux organismes œuvrant pour le développement économique sur le territoire de la CCVG sur la base de la convention d'actions détaillées ci-dessous :

La boîte à indés est une structure qui fédère les indépendant/TPE via des rencontres et animations permettant de créer un parcours de montée en compétences et une synergie par le biais d'évènements, de réunions d'information et d'ateliers autour de la posture entrepreneuriale.

Il est proposé d'accompagner la création d'une communauté d'indépendants et porteurs de projets sur le territoire en complémentarité avec les actions de la Pépinière dans le but de limiter l'isolement du chef d'entreprises.

### **Pour l'année 2023 :**

La Boîte à indés a organisé 57 indé(Cowork)cafés, rencontres le lundi matin et 10 ateliers (after Work) à la Pépinière, et participer à 3 événements intercommunautaires et 4 évènements partenaires sur le territoire.

L'ensemble de ces animations ont dénombré près de 509 participations (environ 8 participants par réunion). La Communauté dénombre à ce jour 17 adhérents réguliers.

LBI (la boîte à indés) a contribué également aux réflexions portées par la CCVG en lien avec la préfiguration du tiers-lieu économique, et à différents temps forts portés par la Pépinière.

Il convient de renouveler la lettre de commande pour l'année 2024.

La CCVG est sollicitée pour un montant de subvention de 3 000 euros pour les actions de l'association La boîte à indés en 2024.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

**APPROUVE le bilan d'action 2023 listée ci-avant ;**

**AUTORISE Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la transaction ;**

**DIT que les crédits sont inscrits au budget ;**

**APPROUVE l'attribution de la subvention d'un montant de 3 000€.**

Extrait certifié conforme,